



Akita Américain Club de France et Chiens de Thaïlande et de Taïwan *Club de Race officiel affilié à la S.C.C.*

ELECTIONS STATUTAIRES POUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE

APPEL A CANDIDATURE

Mesdames et Messieurs, chers adhérents,

Conformément à nos statuts, j'ai l'honneur de vous informer de la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire Elective le :

**Vendredi 30 Juillet 2021 à 17 heures
site La Mouniaude, avenue de l'Europe, 63140 Châtel Guyon**

au cours de laquelle se déroulera le scrutin pour le renouvellement partiel statutaire du comité (art.12 des statuts).

Rappel : Cet appel de candidature s'adresse aux adhérents à jour de cotisation 2021 et ayant cotisé sans interruption pendant trente-six mois au jour du scrutin.

Trois (3) postes sont à pourvoir au sein du conseil d'administration pour une durée de six ans.

Les trois membres du Comité suivant sont sortant et rééligibles : **Messieurs, Jacques LEROY NAPOLI, Alain BOULLY, et Charles ROGLER.**

R.I. – Art. 6-2 – Commission des élections : Le Comité, lors de sa délibération du 11 Avril 2021, a désigné à l'unanimité des participants (6), les membres de la commission des Elections : **Monsieur Pierre Alexandre LEMAIRE (secrétaire général), et Monsieur Olivier VALDAN (trésorier).**

Dossier de candidature, chaque candidat doit fournir :

- 1 – Une lettre de candidature manuscrite, signée, mentionnant les motivations, qui le ou la mène à postuler, et qui sera diffusée sur le site du Club.
- 2 – Une déclaration sur l'honneur, manuscrite, sur papier libre, datée et signée, attestant ne pas acheter **habituellement** de chiens pour les revendre.
- 3 – Un extrait de casier judiciaire, (bulletin n°3), datant de moins de trois mois. <https://cjn.justice.gouv.fr>
- 4 – La copie d'une carte d'identité, recto/verso.

Les candidats professionnels, ou leur conjoint s'ils sont candidats, doivent être en règle avec les administrations.

Les candidats doivent, être membre de l'Association, et avoir montré un réel intérêt en participant aux activités organisées par celle-ci, et ne jamais avoir été sanctionné par l'AACF, ou la SCC.

Les candidatures doivent être réceptionnées au plus tard le 12 juin 2021, uniquement par lettre recommandée avec AR, sous peine de nullité, à l'adresse postal de l'huissier de Justice :

**SCP CARBONIE
Huissier de Justice
Elections de l'Akita Américain Club de France
29, rue de la Halle 46200 SOUILLAC**